



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, 31 janvier 2024

VACANCES D'HIVER

Départ 18:25

un large choix de séjours adaptés au budget des 18-25 ans

avec une aide financière allant jusqu'à 250 €

Départ 18:25, programme d'action sociale de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, propose des séjours de qualité, à tarifs accessibles, à la montagne, à la mer et en ville pour les 18-25 ans, pour qui il est souvent difficile de partir en vacances.

Un catalogue de séjours et une aide financière

Départ 18:25 s'adresse à tous les jeunes habitant en France, âgés de 18 à 25 ans au moment du départ. Ils peuvent en plus, sous conditions de statut ou de ressources, bénéficier d'une aide financière couvrant 80 % du prix du séjour dans la limite de 250 € par personne.

Départ 18:25 permet de partir avec ses amis, éligibles ou non au programme. Si ces derniers ne bénéficient pas de l'aide financière accordée par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, ils profitent tout de même d'un tarif avantageux.

L'aide financière est attribuée selon deux critères. Il faut soit avoir un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur à 17 280 €, soit se trouver dans l'une des situations suivantes : titulaire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, étudiant boursier, titulaire d'un emploi d'avenir, d'un contrat de génération, d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ou d'un contrat d'engagement jeune (CEJ), élève en école de la deuxième chance, bénéficiaire de l'aide sociale à l'enfance, volontaire en service civique.

Pour partir, c'est très simple

Les offres de séjours sont référencées sur trois sites internet, selon la destination : laStationdeSki.com (6 000 offres dans de très nombreuses stations françaises), laStationduSoleil.com (5 000 offres en métropole et dans les départements d'outre-mer), et laStationinTheCity.com (600 offres dans les grandes villes européennes).

Vous choisissez parmi les séjours proposés, en fonction de vos dates de départ, de la durée du séjour et du nombre de personnes qui voyagent avec vous. Pour chaque participant, vous indiquez son âge et son statut. Le montant du séjour s'actualise en direct. Vous transmettez les pièces justificatives demandées. Une fois vérifiées, vous pouvez confirmer la réservation et régler votre séjour, déduction faites de l'aide de l'ANCV pour chaque participant éligible.

Départ 18:25, un dispositif inclusif au service du droit aux vacances pour tous

Départ 18:25 est l'un des programmes développés par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances pour favoriser le droit aux vacances pour tous. En 2023, 38 000 personnes en ont bénéficié. Les vacances sont un besoin essentiel et devraient être accessibles à tous. C'est la raison d'être de la mission sociale de l'ANCV, au travers des Chèques-Vacances et de programmes d'action sociale. Pour les jeunes, préparer son séjour et partir seul ou avec des amis contribue également au développement de l'autonomie et de la mobilité.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,8 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- les aides à la personne, qui ont permis de soutenir en 2022 le départ en vacances de 242 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en situation de précarité, jeunes en difficulté ou en insertion, seniors isolés ou dépendants, personnes handicapées ou gravement malades... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, collectivités territoriales et organismes sociaux, au plus près des bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces programmes d'action sociale, qui combinent aide financière et accompagnement social

CONTACTS PRESSE

Rumeur Publique : ancv@rumeurpublique.fr - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Nancy Rosamond 06 24 92 78 58

ANCV : Muriel Droin – mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94